

PROJET D'ÉCOLE 2018 - 2021

ANNEXE 1

TRAME D'ELABORATION ET DE REDACTION DU PROJET D'ÉCOLE

I) - Évaluation du précédent projet d'école (en utilisant ou non le document proposé en annexes 2 et 2 bis)

II) - Choix de 2 à 4 axes généraux prioritaires

- en se référant aux évaluations menées (évaluations CP, autres évaluations, évaluations nationales ou départementales des compétences du socle commun aux paliers 1 et 2, évaluations en classe, fiches de synthèse à l'issue de la GS ...);
- en prenant appui sur le questionnement proposé en annexe 3 ;
- en tenant compte de la situation de l'école (ressources locales, personnels disponibles, contraintes particulières...).

III) - Détermination d'objectifs opérationnels (compétences à construire notamment) en nombre raisonnable et évaluables à l'issue du projet d'école.

IV) - Elaboration de fiches actions (annexe 4)

Il convient de préciser, chaque année, les actions retenues pour atteindre les objectifs fixés.

Axe général prioritaire : indiquer l'axe auquel l'action est référée.

Compétences travaillées : que vont apprendre les élèves ?
quelles compétences vont-t-ils acquérir ?

Objectif prioritaire : ce que l'on veut faire en quelques mots

Actions menées : ce que les élèves vont faire, détails

Public visé : à qui s'adresse l'action ?

Partenaires éventuels sollicités : avec qui travailler ?

Modalités d'organisation : comment faire ?
quelles sont les différentes modalités possibles ?

Les outils : quels outils ? quels matériels ?

Le calendrier prévisionnel : quand ? quelle durée ? quelle fréquence ?

Évaluation : comment va-t-on évaluer l'action ? Comment percevoir la réussite ou l'échec ?

Deux remarques importantes :

➤ Un axe prioritaire est fixé pour toute la durée du projet d'école.

Un objectif opérationnel est, généralement, également fixé pour la durée du projet, mais il peut arriver qu'il soit modifié au bout d'un certain laps de temps compte tenu des analyses locales menées (trop ambitieux au final, globalement atteint, devenu sans objet, ...).

Une action visant à atteindre un objectif identique peut, quant à elle, se substituer chaque année à une autre.

Sur l'annexe 5 est développé l'exemple des joutes poétiques. Un enseignant moins à l'aise en poésie mais davantage féru de théâtre peut alors, par exemple, tout à fait développer une action de création de pièces ou de saynètes.

➤ Une action ne peut souvent suffire à elle seule à atteindre les objectifs fixés par l'objectif opérationnel. Plusieurs sont donc à articuler.

En reprenant l'exemple de l'annexe 5, pour le même public de cycle 3, on pourrait :

- mettre en place un conseil d'enfants avec des contenus amenant à débattre dans le conseil et en classe ;
- initier en classe des pratiques favorisant les échanges (démarches inductives) référés à des champs lexicaux particuliers (en histoire, en sciences, ...)
- initier les élèves à la métacognition et par là-même les entraîner à analyser et à oraliser leurs démarches et procédures mentales ;
- faire élaborer oralement les synthèses de différentes activités (compréhension du fonctionnement de la langue, histoire, ...)
- développer chaque jour un point "actualités" ou "analyse critique d'une lecture faite".
- etc.